

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2015**

Le Conseil Municipal de la Commune de Brou sur Chantereine étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,

Etaient présent(e)s : MM.Marie-Hélène GERVAIS - Corinne MARQUES DE MENDONCA - Mornély LORRIER - Christian GERVAIS - Nathalie DESROUSSEAUX - Sylvère FOURNIVAL - Isabelle DE CARVALHO - José MARQUES DE MENDONCA - Karine FOURNIVAL - Xavier BROUSTET - Stéphanie GONCALVES - Boujemaa ZREOUIL - Nelly MAILLARD - Claude MAILLARD - Agathe CHEVALLIER - Gilles MOREL - Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Pascal PINSARD - Stéphanie BARNIER-Patrick THERET./.

**Excusé(s) ayant donné pouvoir :** M.Frédéric GILLET à M.Antonio DE CARVALHO - Mme Isabelle MOUROT à M.Marie-Hélène GERVAIS - M.David CHEVALLIER à Mme Agathe CHEVALLIER - Mme Simone JAILLET à Mme Nelly MAILLARD - Mme Nicole MARTIN à M.Patrice PAGEOT./.

**1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal A DESIGNÉ A L'UNANIMITE Madame Stéphanie GONCALVES pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance.

**2. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 04 ET 11 DECEMBRE 2015**

Le Conseil Municipal A APPROUVE :

- A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 24 - ABSTENTIONS : 3 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Pascal PINSARD et Patrick THERET)) le compte rendu du Conseil Municipal du 04 décembre 2015 ;
- A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 26 - ABSTENTION : 1 (Groupe de l'Opposition de Gauche : Patricia PETIT) le compte rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2014.

**3. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire A EXPOSE le compte rendu des décisions prises, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

▲ **DECISION N°AG/2015/001** : Contrat de location du Château de Brou sur Chantereine avec Monsieur ou Madame THIEBAUT du PRADEL pour l'organisation d'un repas dansant le 25 janvier 2015 pour les personnes âgées de la Commune.

▲ **DECISION N°AG/2015/002** : Contrat d'engagement avec l'orchestre de variétés « Les Diams de Paris », sous la responsabilité de Monsieur Alain DAELS, pour l'organisation d'une animation musicale durant le repas dansant pour les personnes âgées de la Commune le 25 janvier 2015 au Château de Brou sur Chantereine.

▲ **DECISION N°AG/2015/003** : Convention avec l'Association JAD, sous la responsabilité de Monsieur GUENINCHAULT, pour l'organisation d'ateliers de breakdance durant les temps d'activités périscolaires avec le Service Enfance Jeunesse pour les élèves des écoles élémentaires de Brou sur Chantereine.

▲ **DECISION N°AG/2015/004** : Contrat avec le Théâtre de la Lune pour l'organisation d'une soirée théâtrale à Brou sur Chantereine, le 06 février 2015.

▲ **DECISION N°AG/2015/005** : Contrat d'entretien avec la Société Evolift Ascenseurs pour l'ascenseur d'accès à l'Hôtel de Ville.

**4. AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2015**

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

▲ A AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2015, comme suit :

	<b>Crédits ouverts au Budget 2014</b>	<b>Montants maximums autorisés en application de l'article L.1612-1 du CGCT</b>	<b>Montants des crédits autorisés par le Conseil Municipal</b>
Chapitre 20	85.462,54 €	21.365,64 €	5.000 €
Chapitre 21	598.233,46 €	149.558,37 €	15.000 €

**5. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015**

Le Conseil Municipal,

VU le rapport présenté par Monsieur le Maire-Adjoint aux finances,

APRES avoir entendu les observations de chacun,

- A PRIS ACTE des Orientations Budgétaires pour l'année 2015 de la ville de Brou sur Chantereine, telles qu'exposées dans le rapport général sur le Débat d'Orientations Budgétaires.

**6. MODIFICATION DE LA DELIBERATION ACCORDANT UNE GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE COOPIMMO AU BENEFICE DE LA SCI BROU SUR CHANTEREINE**

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 21 - ABSTENTIONS : 6 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Pascal PINSARD - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET et un pouvoir)) :

- A MODIFIE la délibération en date du 11 décembre 2014 accordant une garantie d'emprunt à la société COOPIMMO ;
- A ACCORDE la garantie de la Commune de Brou sur Chantereine, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 3.152.000 euros, souscrit par la SCI BROU SUR CHANTEREINE auprès du Crédit Agricole Brie Picardie ;
- A APPROUVE les caractéristiques du prêt ci-dessus énumérées ;
- S'EST ENGAGE sur la durée totale du prêt de 360 mois ;
- S'EST ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;
- A AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Agricole Brie Picardie et l'emprunteur ;
- A AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

**7. DETERMINATION DES PRIMES VERSEES AUX AGENTS POUR LES ELECTIONS**

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- S'EST PRONONCE pour la rémunération des agents en charge de l'organisation des élections conformément aux principes et primes définis ci-dessus.
- A DIT que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget en cours et suivants.

**8. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE L'AIDE SPECIFIQUE AUX RYTHMES EDUCATIFS (ASRE) 2014 ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE**

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A APPROUVE la convention d'objectifs et de financement relative à l'aide spécifique aux rythmes éducatifs entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne (Dossier : 200200397) pour l'exercice 2014 et la Commune de Brou sur Chantereine ;
- A AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention initiale ainsi que toutes conventions ou avenants y afférents pour les exercices suivants.

**9. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « EXPERIMENTATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS ELABORES PAR LES ADOLESCENTS » ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE (C.A.F.) ET LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE**

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 21 - ABSTENTIONS : 6 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Pascal PINSARD - Stéphanie BARNIER- Patrick THERET et un pouvoir)) :

- A APPROUVE la convention d'objectifs et de financement « Expérimentation pour la mise en œuvre de projets élaborés par les adolescents » entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et la Commune de Brou sur Chantereine (Dossier : 201401005) ;
- A AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

**10. DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION FINANCES**

CONFORMEMENT à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal A DECIDE A L'UNANIMITE de ne pas procéder au scrutin secret, pour la désignation d'un membre à la Commission Finances,

Après appel à candidatures, le Conseil Municipal A DESIGNE A L'UNANIMITE Monsieur Patrick THERET, membre de la Commission Finances.

**11. QUESTIONS DIVERSES**

La séance a été levée à 21h35.